



Exécuté par **giz** Global Infrastructure
Zusammenarbeit

COMMUNIQUE DE PRESSE

BUJUMBURA ABRITE LA TRENTE SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ DE L'AFRIQUE CENTRALE

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec le soutien technique et financier du projet GIZ d'appui à la COMIFAC, organise du **3 au 6 octobre 2023**, à Bujumbura, République du Burundi, la 36ème réunion du GTBAC (GTBAC-36).

La réunion du GTBAC-36 servira de réunion sous régionale pour les experts en biodiversité afin d'élaborer des recommandations et définir des propositions concrètes qui alimenteront directement le processus de négociation internationale pendant la vingt cinquième réunion de SBSTTA (SBSTTA-25) et de définir la position commune des pays 4 de l'espace COMIFAC pour la 3ème phase de la COP 15-CDB, la COP-MOP 10 du protocole de Cartagena et la COP-MOP 4 du protocole de Nagoya.

Il sera question de manière spécifique de (i) Faire l'état de la mise en œuvre des recommandations du GTBAC-35 ; (ii) Analyser les différents thèmes à examiner lors de la vingt-cinquième réunion de SBSTTA (SBSTTA-25) et adopter la position commune des pays de la COMIFAC ; (iii) Faire l'état des lieux du processus de révision des Stratégies et Plans d'Actions Nationaux de la Biodiversité en alignement au Cadre Mondial post-2020 ; (iv) Faire un point sur les conclusions et recommandations des réunions sous régionales, régionales et internationales intéressant la biodiversité ; (v) Mener la réflexion sur le rapport de la COP15 CDB qui sera adopté ; (vi) Redéfinir la position commune des pays de l'espace COMIFAC pour la 3ème phase de la COP 15-CDB, la COP-MOP 10 du protocole de Cartagena et la COP-MOP 4 du protocole de Nagoya.

La mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dans la sous-région Afrique Centrale connaît depuis le Sommet de Rion en 1992, une volonté politique bien exprimée des Etats avec la ratification par presque tous les pays d'Afrique centrales, des trois conventions cadres des Nations Unies : la Convention sur la Diversité Biologique ; la convention sur le Changement climatique et celle sur la Diversification.

Quant au protocole de Nagoya sur APA, il a été ouvert à la signature depuis le 2 février 2011 à New York. Soixante (60) pays l'ont déjà signé dont cinq pays membres de la

COMIFAC à savoir : le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Rwanda.

Prendront part à cette rencontre, une trentaine de participants dont les Points focaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) des pays de l'espace COMIFAC, Les personnes ressources, les délégués des partenaires au développement et les membres des organisations de la Société Civile ?

Cinq principaux résultats sont attendus au terme de ce grand rendez-vous régional.

A propos du GTBAC

Créée en décembre 2006 à Sao Tomé et Príncipe, le Groupe de travail Biodiversité d'Afrique centrale (GTBAC) de la COMIFAC a pour principale mission la mise en oeuvre effective de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Le Groupe accompagne les pays dans la préparation des réunions internationales et de l'élaboration des positions communes et s'appuie sur les volets : harmonisation des politiques forestières et fiscales ; conservation de la biodiversité ; valorisation des ressources forestières ; renforcement des capacités.

Pour d'amples informations, bien vouloir télécharger les TDRs de l'atelier et /ou contacter le secrétaire exécutif adjoint, coordonnateur technique de la COMIFAC.

Chouaibou Nchoutpouen: cnchoutpouen@comifac.org

Louissette Sylvie Yebel, experte communication COMIFAC louissetteyebel@comifac.org